



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le huit juin à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 31 mai 2016

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, G. BELIN, Ph. VINCENT, P. PEIGNEY, J. Ph. PROVOST, S. VALLOIR, E. BANOS, C. BUZOS, F. PEDURAND, E. AMART, F. BAUDON, G. BAILLET

REPRESENTES : D. LESCURE (procuration à G. BELIN) C. DRILLEAUD (procuration à G. BAILLET)



ORDRE DU JOUR :

Délibérations

- 1) Consultation travaux voirie 2016
- 2) Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2016
- 3) Adoption des statuts de la Communauté de Communes de Podensac
- 4) Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde
- 5) Vente de 2 panneaux de basket (Ligue Aquitaine de Basket Ball et Comité de Gironde de Basket Ball)

Questions diverses



Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1) CONSULTATION TRAVAUX VOIRIE 2016

Monsieur DUBOURG souhaite informer le conseil municipal du déroulement de la consultation concernant les travaux de voirie à réaliser en 2016. (marché à procédure adaptée). Trois entreprises ont été consultées et ont adressé une offre en Mairie :

- TITE TP – CURSAN : H.T. : 19 869.00 € HT – TTC : 23 842.80 €
- EIFFAGE ROUTE SUD OUEST - LANGON : H.T. : 17 550.00 € HT– TTC : 21 060.00 €
- AGENCE PEPIN - LANGON : H.T. : 19 421.50 € HT– TTC : 23 305.80 €

L'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST (moins disante) semble correspondre aux attentes du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et entérine l'offre de l'entreprise **EIFFAGE ROUTE SUD OUEST 33210 LANGON** pour un montant de **H.T. : 17 550.00 € HT- TTC : 21 060.00 €**. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document concernant ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

2) FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES DE PODENSAC

Monsieur le maire rappelle à ses collègues les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général lors de son assemblée plénière.

La répartition cantonale a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **13 147 €**.

Il rappelle que sont financés sur cette dotation les travaux d'aménagement ou de réparation de la voirie communale et des équipements communaux, lorsqu'aucune aide spécifique du Conseil Général ne peut être attribuée, soit en raison de leur montant, soit en raison de leur nature.

L'autofinancement de la commune, sur chaque opération ne doit pas être inférieur à 20 % du coût H.T. Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2016 les opérations suivantes : Entretien de la voirie communale 2016 pour un coût de 17 550.00 € HT soit 21 060.00 € TTC
- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 13 147.00 €.
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 4 403.00 € HT + 3 510.00 € (TVA)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3) ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes du canton de Podensac en date du 29 décembre 2003,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 6 avril 2016 approuvant les modifications apportées à l'Article 5-4° Politique du logement et du cadre de vie et à l'Article 7,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après délibéré, le conseil municipal, adopte les statuts de la Communauté de Communes et son annexe, joints à la présente délibération.

Délibération adoptée par POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

4) MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a été destinataire de l'arrêté préfectoral portant notification du périmètre de la future communauté de communes.

La nouvelle communauté de communes serait composée de 25 communes :
- Les communes de la CDC de PODENSAC (13 communes)
- Les communes de la CDC des Coteaux de Garonne (9 communes)
- Les communes suivantes, issues de la CDC du Vallon de l'Artolie (LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS).

En application de l'article 35 III de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), le Conseil municipal doit se prononcer sur ce projet, sachant que l'absence de réponse vaudra avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE la proposition de périmètre de la nouvelle communauté de communes comportant les communes citées ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération adoptée par :

POUR : 7 – (Ph. DUBOURG, G. BELIN + *procuration* D. LESCURE, J. Ph. PROVOST, S. VALLOIR, C. BUZOS, E. AMART)

CONTRE : 6 – (Ph. VINCENT F. PEDURAND E. BANOS F. BAUDON, G. BAILLET + *procuration* DRILLEAUD-)

ABSTENTIONS : 2 – (R. CARSANA P. PEIGNEY)

Gilles BAILLET demande pourquoi il a été créé un nouveau canton avec SALLES et maintenant une CDC avec d'autres communes, ces dernières étant en outre situées de l'autre côté de la Garonne. Monsieur DUBOURG répond qu'il est d'accord avec cette réflexion et précise que cela a été exposé mais non retenu. Il précise que la circonscription est encore valide, aucun nouveau découpage n'étant prévu pour l'instant. Il indique qu'il va y avoir par ailleurs un problème de répartition des représentants communaux au sein de cette nouvelle CDC (sous-représentation par rapport au nombre d'habitants) Ce point reste à débattre.

5) VENTE DE DEUX PANNEAU DE BASKET INUTILISES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que deux panneaux de basket sont stockés à la salle omnisports et ne sont plus utilisés par l'association « Les Bleuets d'ILLATS » ; il propose de les céder à deux organismes qui viennent de présenter une offre :

- Ligue Aquitaine Basket Ball - 94 Rue Fieffé 33800 BORDEAUX acquisition au coût de 500 €
- Comité Gironde Basket Ball – 103 Avenue Emile Counord 33300 BORDEAUX acquisition au coût de 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de rétrocéder

- Un panneau à la Ligue Aquitaine Basket Ball au prix de 500 €
- Un panneau au Comité Gironde Basket Ball au prix de 500 € et charge monsieur le maire de procéder au recouvrement de ces sommes.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Gilles BAILLET demande à quelle date est prévue la réunion avec le programmiste. Monsieur DUBOURG précise que cette dernière se tiendra d'ici la fin du mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 30.